Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_05-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration
Séance du 01 octobre 2026 à 18 h 30

Délibération n°2026/10/05

Date de la convocation	24 septembre 2026
Nombre de membres titulaires en exercice	***27***
Nombre de membres titulaires présents	***23***
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres avec voix délibérative présents	19
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	01
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	01
Nombre de membres sans voix délibérative présents	*04*
Nombre de membres sans voix délibérative absents	*02*
Nombre de membres suppléants en exercice	***05***
Nombre de membres suppléants présents	***01***

MEMBRES TITULAIRES

Membres Titulaires avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

Mesdames Frédérique CONDET, Florence LIMONES, Annie GERMAIN, Patricia POUBLANC, Céline ROSZCZKA et Martine REARD ;
Messieurs Denis CANTIER, Frédéric COURRENT, Benoit MOULIN, Rémi NICOLAS et Éric PEREDES ;

Collège des familles et associations :

Mesdames Carmen GASQUET, Eva GRANDJEAN, Monique SAEZ, Thérèse TONNOT et Josiane ROTY
Messieurs Dominique FIORINI et Thomas GILLES (arrivée à 18 h 43)

Collège de personnes publiques qualifiées :

Madame Laila ACHKAR

Membres Titulaires avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Collège des familles et associations :

Madame Béatrice DRASOULANT
Monsieur René GUEDJ (pouvoir à Madame Eva GRANDJEAN)

Membres Titulaires sans voix délibérative présents :

Mesdames Madame Florence FERRAN-SOYER (CAF du Gard) et Bernadette FERCAK (Mairie de Saint-Gervasy)
Messieurs Richard ARNAUD (Mairie de Bezouce) et Cédric PLUVINAGE (Education Nationale) (départ à 19 h 18)

Membres Titulaires sans voix délibérative excusés :

Madame Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)
Monsieur Christophe ZARAGOZA (Mairie de Lédenon)

MEMBRES SUPPLEANTS

Membre Suppléant avec voix délibérative excusé :

Maryse GIANNACCINI (CD30)

Membre Suppléant sans voix délibérative présent :

Odile REVEILLON (Mairie de Cabrières)

Membres Suppléants sans voix délibérative excusés :

Mesdames Delphine BOLSLAK (Education Nationale) et Aurore ZACCAGNINI (Mairie de Saint-Gervasy)
Monsieur Yannick ODIARD (Mairie de Lédenon)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_05-DE

APPEL A PROJET CARSAT - BIENVENUE A LA RETRAITE

Rapportrice : *Monique SAEZ*

1. Aspects juridiques

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU les circulaires CNAF relatives à l'animation de la vie sociale du 20 juin 2012 et du 16 mars 2016 ;

VU les statuts de l'Établissement Public Administratif « Centre Social ESCAL » approuvés par délibération n°2024/06/01 du Conseil municipal de Marguerittes du 5 juin 2024, modifiés le 22 juillet 2025, notamment leurs articles 3 et 8 ;

VU l'appel à projets 2027 « *Ateliers Bienvenue à la Retraite* » lancé par la CARSAT Languedoc-Roussillon ;

CONSIDÉRANT que le Centre Social ESCAL est agréé au titre de l'Animation de la Vie Sociale et qu'il développe des actions favorisant l'accès aux droits, le lien social, la participation des habitants, la prévention des situations de fragilité et le bien-vieillir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de développer des actions collectives à destination des futurs retraités et des nouveaux retraités afin de favoriser leur autonomie, leur inclusion sociale, leur engagement citoyen et leur connaissance des ressources locales ;

2. Eléments de contexte

Le passage à la retraite constitue une étape structurante dans le parcours de vie. Cette transition engendre des changements administratifs, financiers, sociaux et personnels qui nécessitent souvent un accompagnement adapté. Pour de nombreuses personnes, elle s'accompagne d'interrogations relatives aux droits sociaux, à l'organisation du temps libre, au maintien de la santé, à la mobilité, à l'engagement bénévole ou encore à la préservation du lien social.

Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population et la nécessité de prévenir les situations d'isolement et de perte d'autonomie, la CARSAT Languedoc-Roussillon déploie le programme « Bienvenue à la retraite ». Celui-ci vise à informer les futurs et nouveaux retraités, à sécuriser leur accès aux droits, à promouvoir les comportements favorables à la santé, à encourager les dynamiques citoyennes et à faciliter l'orientation vers les ressources de proximité.

Cette démarche rejoint pleinement les objectifs poursuivis par le Centre Social ESCAL dans le cadre de son projet social. En offrant un espace d'information, de rencontres et d'accompagnement, le Centre Social entend favoriser le pouvoir d'agir des habitants, soutenir les parcours de vie et renforcer les solidarités locales. L'action proposée s'inscrira également dans une logique partenariale mobilisant les acteurs locaux de la prévention, de l'accès aux droits, de la vie associative et de l'accompagnement des seniors.

Afin de mettre en œuvre, dès 2027, des ateliers « Bienvenue à la retraite » sur le territoire gardois, il est proposé de déposer une candidature auprès de la CARSAT Languedoc-Roussillon dans le cadre de l'appel à projets dont la clôture est fixée au 16 octobre 2026.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_05-DE

Les ateliers « Bienvenue à la retraite » s'adressent :

- ✓ **Aux futurs retraités** à partir de 2 ans avant l'âge de départ à la retraite, actifs identifiés comme fragiles, mais aussi inactifs sans emploi en lien avec France Travail ou bénéficiant des minimas sociaux, en invalidité, reconnus inaptes dans leur travail, etc...
- ✓ **Aux nouveaux retraités**, nouvellement partis à la retraite depuis moins de 2 ans, autonomes (GIR 5, 6), en priorité ceux vivant à domicile (y compris en résidence autonomie, petite unité de vie) et les publics en situation d'isolement social et géographique.

3. Incidence Financière

les crédits et recettes correspondants seront intégrés au budget 2027 selon les modalités de financement attribuées par la CARSAT.

4. Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : **APPROUVE** la participation du Centre Social ESCAL à l'appel à projets 2027 « Bienvenue à la retraite » lancé par la CARSAT Languedoc-Roussillon ;

Article 2 : **APPROUVE** le dépôt d'une demande de subvention et de tout dossier de candidature nécessaire à la mise en œuvre des actions prévues ;

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tout document, convention, avenant ou pièce administrative nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation du projet.

5. Annexe

- ✓ Appel à Projet CARSAT - *Bienvenue à la Retraite*

Le Secrétaire de séance

Frédéric COURRENT

Président de Séance

Rémi NICOLAS

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.
Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES (16 avenue Feuchères - 30941 NÎMES cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Remi NICOLAS
Président du *Centre Social ESCAL*

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_05-DE

Carsat Retraite & Santé au travail
Languedoc-Roussillon

CAHIER DES CHARGES

APPEL À PROJETS 2027

« ATELIERS BIENVENUE À LA RETRAITE »

DATE LIMITE DU DÉPÔT DES DEMANDES

vendredi 16 octobre 2026

Envoi à : montpellieractionsocialeetsante@carsat-lr.fr

Webinaire de présentation : mardi 6 octobre 2026 à 14 heures



Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_05-DE

Carsat Retraite & Santé au travail
Languedoc-Roussillon

Contexte

Le passage à la retraite constitue une transition importante. Il entraîne des évolutions administratives, financières et sociales, ainsi qu'une transformation du rythme de vie, des relations et des projets personnels. Cette période peut être vécue de manière très différente selon les personnes. Elle gagne donc à être préparée et accompagnée.

L'offre « Bienvenue à la retraite » vise à informer les futurs et nouveaux retraités, à faciliter l'accès à leurs droits, à soutenir leur santé et leur autonomie, à prévenir l'isolement et à favoriser l'émergence de nouveaux projets.

Dans ce cadre, la Carsat Languedoc-Roussillon lance un appel à projets pour déployer cette offre en 2027 sur les cinq départements de son territoire.

OBJECTIF DE L'APPEL À PROJETS
Sélectionner des porteurs capables d'organiser et d'animer, en présentiel ou à distance, des parcours collectifs conformes au référentiel national « Bienvenue à la retraite ».

Contexte 2
1. Conditions d'éligibilité 3
2. Présentation des trois axes 4
3. Contenu pédagogique attendu 7
4. Qualification des animateurs 8
5. Financement 9
6. Instruction et calendrier 10
7. Engagements, suivi et évaluation 10
8. Dépôt de la candidature 11
9. Accompagnement proposé 12
10. Contacts 122
11. Annexes 13

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_05-DE

Carsat Retraite & Santé au travail
Languedoc-Roussillon

1. Conditions d'éligibilité

1.1 Publics concernés

Les actions s'adressent aux publics suivants :

- Futurs retraités : personnes dont le départ à la retraite est envisagé dans les vingt-quatre mois suivant leur inscription à l'action.
- Nouveaux retraités : personnes bénéficiant de leurs droits à la retraite depuis une durée de moins de 2 ans.
- Pour les actions destinées aux nouveaux retraités : personnes vivant à domicile et autonomes, relevant des GIR 5 ou 6, avec une attention particulière aux personnes isolées socialement ou géographiquement.

1.2 Territoires concernés

Les actions sont mises en œuvre dans les cinq départements couverts par la Carsat Languedoc-Roussillon : Aude, Gard, Hérault, Lozère et Pyrénées-Orientales. Le candidat expose le territoire retenu, les besoins identifiés, les ressources locales et les partenariats mobilisables.

1.3 Porteurs de projets éligibles

Toute personne morale peut déposer un projet d'actions de prévention, quel que soit son statut juridique (association, structure médico-sociale, collectivité territoriale, établissement public de coopération intercommunale, etc.).

La structure doit avoir une existence juridique d'au moins un an.

Le porteur de projet doit avoir la capacité de soutenir économiquement et financièrement le projet proposé (analyse financière des comptes de résultat, des bilans de l'année N-1 et du budget prévisionnel).

- Le candidat peut répondre à un ou plusieurs axes.
- Le candidat présente un programme, un calendrier et un budget distincts pour chaque axe ou territoire proposé.
- Le candidat désigne un référent administratif et un référent opérationnel.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_05-DE

Carsat Retraite & Santé au travail Languedoc-Roussillon

1.4 Actions éligibles

Les projets doivent relever d'au moins un des trois axes présentés à la section 2 et respecter le référentiel national « Bienvenue à la retraite ». Ils doivent :

- Être gratuits pour les participants ;
- Accueillir de 8 à 15 participants par parcours ;
- Comprendre les quatre thématiques obligatoires et une séance de bilan ;
- Être réalisés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2027 ;
- Mettre en œuvre des méthodes participatives ;
- Prévoir la mobilisation, l'inscription, le suivi et l'évaluation des bénéficiaires ;
- Favoriser l'orientation vers les ressources utiles du territoire.

1.5 Actions exclues

- Actions à visée commerciale ou donnant lieu à une participation financière des bénéficiaires
- Actions ne respectant pas le format minimal ou le référentiel ;

2. Présentation des trois axes

Axe	Public	Format	Organisation principale
1. Préparer sa retraite	Futurs retraités, jusqu'à 2 ans avant le départ	Une journée couplée à une réunion d'information sur les démarches retraite proposée par la Carsat, 4 thèmes et bilan	Animation, adaptation au public, contribution à la mobilisation, déjeuner
2. Bien vivre sa retraite	Nouveaux retraités autonomes, GIR 5-6	Stage de 2 jours ou parcours en plusieurs demi-journées, avec bilan	Organisation territoriale, salle, partenaires, recrutement et inscriptions
3. Distanciel	Publics des axes 1 et 2 empêchés de participer en présentiel	Parcours entièrement à distance, 4 thèmes et bilan	Animation à distance, accessibilité, assistance technique et suivi

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_05-DE

Carsat Retraite & Santé au travail Languedoc-Roussillon

2.1 Axe 1 - Préparer sa retraite

Objectif

Accompagner les personnes **dont le départ à la retraite est prévu dans les deux prochaines années** afin de leur permettre d'anticiper les démarches administratives et financières, les évolutions de leur rythme de vie, leurs besoins de santé et leurs futurs projets.

Format attendu

L'action se présente sous la forme d'une journée collective intitulée « Bienvenue à la retraite », organisée obligatoirement à la suite de la réunion **« Préparer son départ à la retraite »** proposée par la Carsat. Cette réunion préalable a pour objectif d'informer les futurs retraités sur leurs droits ainsi que sur les démarches nécessaires à la préparation de leur départ.

Elle comprend les **quatre thématiques obligatoires** et **un temps de bilan**. Le déjeuner est organisé par le porteur et intégré au budget prévisionnel.

Sites d'intervention

Le porteur de projet retenu est chargé par la Carsat d'organiser et d'animer l'atelier « Bienvenue à la retraite » sur différents sites :

- Les agences retraite de la Carsat Languedoc-Roussillon ;
- Les entreprises ;
- Les établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) ;
- Tout autre lieu ou structure partenaire de la Carsat.

Attendus du porteur

Le porteur de projet devra :

- Animer les ateliers et adapter l'intervention aux publics ;
- Contribuer à la mobilisation avec la Carsat et les partenaires ;
- Organiser le déjeuner ;
- Garantir une dynamique de groupe participative ;
- Transmettre les éléments de suivi et d'évaluation.

2.2 Axe 2 - Bien vivre sa retraite

Objectif

Accompagner les **nouveaux retraités** dans l'appropriation de leur nouveau rythme de vie, prévenir les risques de fragilisation et d'isolement, soutenir le lien social et encourager de nouveaux projets personnels, associatifs ou citoyens.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_05-DE

Carsat Retraite & Santé au travail Languedoc-Roussillon

Formats au choix

Format A : stage	Format B : parcours
Deux jours consécutifs. Les quatre modules obligatoires et une séance de bilan sont traités.	Une demi-journée par thématique, répartie sur plusieurs jours ou semaines. Le parcours comprend les quatre modules obligatoires et une séance de bilan. Des modules complémentaires peuvent être ajoutés.

Attendus du porteur

- Identifier et justifier le territoire d'intervention ;
- Rechercher et réserver une salle accessible ;
- Mobiliser les partenaires locaux ;
- Recruter les participants, gérer les inscriptions et les relances ;
- Orienter les bénéficiaires vers les ressources locales ;
- Assurer l'animation et l'évaluation du parcours.

2.3 Axe 3 - Ateliers à distance

Objectif

Compléter l'offre présentielle pour les personnes rencontrant des contraintes géographiques, de mobilité ou d'organisation, tout en garantissant une qualité pédagogique équivalente.

Exigences

- Parcours réalisé exclusivement à distance ;
- Respect du référentiel national ;
- Quatre thématiques obligatoires et une séance de bilan ;
- Méthodes favorisant les interactions et l'implication ;
- Accessibilité des outils et contenus ;
- Suivi de l'assiduité et transmission des évaluations.

Le candidat précise dans son dossier le nombre et la durée des séances, l'outil de visioconférence, le processus d'inscription et de connexion, l'assistance proposée, les règles de protection des données et les solutions prévues en cas de difficulté technique.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_05-DE

Carsat Retraite & Santé au travail — Languedoc-Roussillon

3. Contenu pédagogique attendu

Tous les parcours comprennent les quatre modules obligatoires ci-dessous, suivis du module de bilan. Les modules complémentaires peuvent être proposés dans le cadre de l'axe 2 et, si le format le permet, de l'axe 3.

3.1 Modules obligatoires

Module	Finalité et attendus essentiels
1. À la retraite : mes démarches administratives et financières	Connaître ses droits, aides et démarches ; gérer budget et documents ; sensibiliser aux démarches en ligne ; présenter mesdroitssociaux.gouv.fr, lesbonsclics.fr et les relais locaux.
2. Mes envies, mes projets, mon tempo !	Réfléchir au sens donné à la retraite, au rythme de vie, aux projets, au cercle relationnel, aux activités culturelles, artistiques et bénévoles, ainsi qu'aux besoins liés à l'habitat.
3. Je continue de prendre soin de moi	Aborder prévention, suivi de santé, premiers secours, nutrition, activité physique, sommeil et bien-être. **Une information sur le dispositif ICOPE est obligatoire.**
4. Du temps pour soi, du temps à offrir aux autres	Organiser son temps entre vie personnelle, familiale et sociale ; découvrir le bénévolat, ses modalités, droits, devoirs et ressources. **La diffusion d'une vidéo Oldyssey est obligatoire.**

3.2 Modules complémentaires

Module	Finalité
5. J'aide un proche au quotidien : je veille à mon équilibre	Identifier le rôle et les besoins de l'aidant, les effets sur la santé, les aides financières, les solutions de répit et les acteurs locaux.
6. 100 % mobile à la retraite	Identifier les solutions de déplacement, les mobilités durables, les règles de sécurité, les bons réflexes en voyage et les ressources de proximité.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_05-DE

Carsat Retraite & Santé au travail Languedoc-Roussillon

Module	Finalité
7. S'enrichir de nos différences d'âge	Lutter contre les stéréotypes liés à l'âge, comprendre les bénéfices de l'intergénérationnel, découvrir les habitats et initiatives de proximité.

3.3 Séance de bilan obligatoire

Le module « Votre expérience nous intéresse » clôt le parcours après les éventuels modules complémentaires. Il permet de :

- Réaliser un bilan collectif et participatif ;
- Compléter le questionnaire d'évaluation ;
- Revenir sur les apports essentiels et les points moins bien compris ;
- Partager des activités, bonnes pratiques et ressources de proximité ;
- Encourager, sans obligation, le maintien du lien entre participants.

3.4 Principes pédagogiques

- Pédagogie active et participative ;
- Valorisation de l'expérience des participants ;
- Langage clair, supports accessibles et non stigmatisants ;
- Mise en pratique et plan d'action individuel lorsque pertinent ;
- Connaissance et mobilisation des ressources locales ;
- Respect de la confidentialité des échanges.

4. Qualification des animateurs

Le porteur s'assure que chaque animateur dispose des compétences adaptées au public et aux modules confiés.

- Maîtrise des techniques d'animation de groupes ;
- Connaissance des besoins des futurs et nouveaux retraités, y compris des personnes en situation de fragilité ;
- Approche positive, respectueuse et non stigmatisante du vieillissement ;
- Capacité à repérer les besoins, informer et orienter vers les partenaires locaux ;
- Diplôme, formation ou expérience professionnelle en lien avec les modules animés ;
- Pour l'axe 3, expérience de l'animation interactive en visioconférence.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_05-DE

Carsat Retraite & Santé au travail
Languedoc-Roussillon

5. Financement

5.1 Principes

L'aide financière est attribuée sous forme de subvention, dans la limite de l'enveloppe disponible. Elle ne concerne que les dépenses directement liées à la réalisation des ateliers. Le budget doit être équilibré, justifié et établi sur la base d'une estimation précise des dépenses nécessaires à la réalisation de l'action. Il doit permettre d'identifier le coût par parcours et par bénéficiaire.

5.2 Dépenses susceptibles d'être éligibles

- Animation et coordination directement liées à l'action ;
- Déplacements nécessaires à la réalisation ;
- Location de salle ;
- Supports pédagogiques et communication ;
- Collation de bienvenue ;
- Déjeuner pour l'axe 1.

5.3 Dépenses non financées

- Dépenses d'investissement ;
- Formation des professionnels ;
- Charges générales sans lien direct avec l'action ;
- Dépenses engagées hors période conventionnelle ;
- Dépenses ne pouvant être justifiées.

5.4 Versement

Après décision favorable, une convention précise les modalités financières, de suivi et de partenariat. Un acompte de 60 % est versé après signature de la convention. Le solde est versé après réception et validation du bilan quantitatif et qualitatif, du bilan financier et des justificatifs prévus par la convention.

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_05-DE

Carsat Retraite & Santé au travail
Languedoc-Roussillon

6. Instruction et calendrier

Étape	Date / période
Publication de l'appel à projets	Vendredi 11 septembre 2026
Webinaire de présentation	Mardi 6 octobre 2026 à 14 heures
Date limite de dépôt	Vendredi 16 octobre 2026
Instruction des candidatures	Octobre - novembre 2026
Décision de la Commission d'Action Sociale	Novembre 2026
Notification et conventionnement	Après décision de la Commission
Réalisation des actions	Du 1er janvier au 31 décembre 2027
Bilan final	Selon l'échéance fixée dans la convention

6.1 Motifs possibles d'irrecevabilité

- Dossier reçu après la date limite ;
- Dossier incomplet ou non signé ;
- Structure ou public non éligible ;
- Format non conforme ;
- Absence de budget ou de justificatifs essentiels ;
- Non-respect de la gratuité pour les participants.

7. Engagements, suivi et évaluation

7.1 Engagements du porteur

- Communiquer des informations exactes, complètes et vérifiables ;
- Informer la Carsat de tout événement affectant le projet ;
- Mentionner le soutien financier et faire figurer le logo de la Carsat Languedoc-Roussillon sur les supports de communication ;
- Participer aux réunions, formations et webinaires obligatoires ;

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_05-DE

Carsat Retraite & Santé au travail
Languedoc-Roussillon

- Publier les actions sur le Portail Pour Bien Vieillir ;
- Compléter les outils de suivi transmis ;
- Garantir la protection des données personnelles et l'absence de démarchage commercial ;
- Transmettre les bilans et justificatifs dans les délais.

7.2 Évaluation

Le bilan porte au minimum sur :

- Nombre de parcours et de séances prévus et réalisés ;
- Nombre de participants inscrits, présents et ayant achevé le parcours ;
- Profil des participants selon les données autorisées ;
- Satisfaction et apports perçus ;
- Atteinte des objectifs ;
- Points forts, difficultés et résultats inattendus ;
- Orientations réalisées vers les ressources locales ;
- Bilan financier et écarts avec le budget prévisionnel.

7.3 Règle d'effectif

Chaque parcours accueille de 8 à 15 participants. La Carsat doit préciser si le seuil s'apprécie sur les inscrits ou les présents et à quelle séance. En cas d'effectif inférieur à huit, le porteur sollicite un accord écrit avant de maintenir l'action. Les conséquences financières sont fixées par la convention.

8. Dépôt de la candidature

8.1 Pièces à transmettre

Sous réserve de la liste officielle annexée, le dossier complet comprend :

- Formulaire de candidature complété, daté et signé ;
- Présentation détaillée du projet pour chaque axe et territoire ;
- Calendrier prévisionnel ;
- Budget prévisionnel détaillé ;
- Présentation des partenariats ;
- Statuts, numéro SIRET, RIB et pièces administratives demandées ;

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_05-DE

Carsat Retraite & Santé au travail
Languedoc-Roussillon

8.2 Modalités d'envoi

ENVOI DU DOSSIER
Au plus tard le vendredi 16 octobre 2026 à :
montpellieractionsocialeetsante@carsat-lr.fr

Objet du courriel : AAP BAR 2027 – Nom de la structure

9. Accompagnement proposé

Les porteurs retenus peuvent bénéficier des appuis suivants :

- Une demi-journée d'accompagnement au démarrage ;
- Des réunions de suivi, formations aux outils et webinaires ;
- Un appui à la mobilisation par l'envoi d'invitations aux publics identifiés dans les bases de la Carsat, lorsque cela est possible ;
- La mise à disposition des outils et fiches techniques nécessaires à l'animation et à l'évaluation ;
- Un interlocuteur dédié pendant le suivi du projet ;

Cet appui à la mobilisation complète la démarche locale du porteur et ne vaut pas garantie d'un nombre minimal d'inscriptions.

10. Contacts

Contact	Téléphone	Courriel
Bénédicte GAYRAUD	07 64 46 60 99	benedicte.gayraud@carsat-lr.fr
Laure AEBERLI	06 48 03 16 40	laure.aeberli@carsat-lr.fr

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 030-930043245-20261001-DEL_2026_10_05-DE

Carsat Retraite & Santé au travail Languedoc-Roussillon

11. Annexes

Annexe 1 - Référentiel national

Référentiel des ateliers « Bienvenue à la retraite » :

https://espace-professionnels.pourbienvieillir.fr/wp-content/uploads/sites/2/2024/09/442008_referentiel_bienvenuealaretraite_demat_2022.08.pdf

Publié le : 06/10/2026 11:01 (Europe/Paris)
Par : NICOLAS FERRE
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/81408